

PV de réunion (2e réunion)
Conseil Consultatif Pôle Énergie de Habay
07 janvier 2014

Membres présents		Mail	Présents
Marc Antoine	Citoyen	marc.antoine@swing.be	X
Benjamin Godfrin	Citoyen	godfrinb@gmail.com	X
Françoise Mangili	Citoyenne	f.mangili@province.luxembourg.be	X
James Wolff	Citoyen	james.wolff@a2conseils.be	X
Pascal Perard	Citoyen	pperard@mobistarmail.be	X
Pierre Stassart	Coopérative Lucéole	pierre.stassart@lucéole.be	X
Yves Storder	Projet énergie Anlier	y.storder@skynet.be	X
Jérémy Van Leeuwen	Ecopasseur	Ecopasseur.jvl@gmail.com	X
Michel Gillard	délégué du groupe IC	m.gillard@skynet.be	X
Monfort Nathalie	Echevine	nathalie.monfort@commune-habay.be	X
Membre excusé		Mail	
Marc Ancion	Citoyen	m.ancion@implaprovidence.be	
Invité			
Daniel Conrotte	Province de Luxembourg		X

Rappel :

Cadastre énergétique et comptabilité énergétique des bâtiments communaux

Depuis 2009, la Province de Luxembourg mène une politique de gestion énergétique de ses bâtiments selon une stratégie élaborée en interne, inspirée par la méthode la DGO4 pour la réalisation d'un « cadastre énergétique » et la mise en place d'une « comptabilité énergétique ».

Pour ce faire, la Province a développé un tableur spécifique particulièrement performant sous format Excel. Au vu de l'efficacité de la démarche sur le terrain, la Province souhaite désormais proposer sa transposition à l'échelle locale (Communes)

POLitique Energie-Climat (POLLEC) et convention des Maires

POLLEC est une campagne qui vise à aider les communes wallonnes à mettre en place une Politique locale Energie-Climat, dans le cadre de la Convention des Maires. Cette campagne s'articule principalement autour d'une aide financière octroyée aux communes qui souhaitent se faire accompagner dans la mise en place d'une politique locale énergie climat. Cela comprend :

- **La réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serres (CO2) et du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, au niveau territorial.**
- **L'établissement d'un plan d'actions en énergie durable**
- **La définition d'un plan de communication et d'une démarche de mobilisation locale participative, incluant la mise en place d'un conseil consultatif énergie et l'implication d'une coopérative citoyenne existante ou à créer.**
- **La définition d'un plan d'investissement pluriannuel.**

La Convention des Maires : Le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Déjà 5383 signataires représentant 175.907.072 habitants.

En janvier 2013, la commune d'Habay + 13 communes souhaitaient que la Province joue le rôle de coordinateur territorial, c'est pourquoi, la province se propose, en engageant un agent (Daniel Conrotte), de prendre en charge le bilan CO2 et le plan stratégique pour l'ensemble des communes.

Monsieur Daniel Conrotte invité du CCPEH présente la stratégie d'accompagnement des communes menée par la Province pour permettre à celles-ci d'adhérer à la **Convention des Maires.**

Cette convention est un outil au service des communes, il doit permettre une meilleure visibilité de la situation et il n'est en aucun cas une contrainte. C'est un incitant. À l'échéance en 2020 il n'y aura pas de sanction. Certaines communes sont angoissées devant le défi et refusent de s'engager, elles ne développent plus rien sous prétexte d'économie. La Province espère les convaincre. Dans toutes les communes, même les plus pauvres il y a du potentiel.

Monsieur Conrotte présente l'outil qu'il utilise au service des communes. Voir annexe 1.

La présentation a suscité des interventions des membres du Conseil, vous trouverez ci-dessous une liste chronologique et certainement incomplète de questions, remarques, informations etc.

- D'où viennent les données utilisées dans les calculs de consommations, de la DG04 ?
- Pour les consommations des particuliers, un recensement serait utile.
- Les 20%,20%,20% sont-ils liés à Kyoto (1990).
- La convention des maires 2006 découle de Kyoto 1990.
- La dépendance énergétique des communes et l'explosion des coûts a provoqué la convention des maires.
- Cette dynamique engendre des modifications de la vie sociale.
- Peut-on dépasser les 20. L 'appétit vient en mangeant.
- Pourquoi 20 20 20 ? C'est réaliste car atteignable même par les communes sans ressources.
- Il serait important d'impliquer les institutions autres que communales.
- Dans le comité de pilotage, il serait intéressant d'associer des professions concernées (ex : enseignants, chauffagiste...)
- Lambiotte est-il repris dans l'inventaire communal ou est-il repris dans un accord de branche ?
- Que signifie Scope ?
- Les produits pétroliers sont largement en tête dans les consommations énergétiques (chauffage), pour les réduire il est nécessaire d'obtenir la collaboration des particuliers.
- **Quelle utilisation de la production forestière? Problèmes et les solutions pour l'approvisionnement en fonction des possibilités de la forêt locale.**
- La cellule développement durable de la Province peut aider les communes en soutenant les campagnes éventuelles de sensibilisation de la population. Plaquettes de sensibilisation, campagnes via le net.
- La récolte des données ne peut-elle pas se faire chez les fournisseurs de mazout. ?
- La récolte d'information par questionnaire chez les particuliers donne peu de réponses, mais c'est une sensibilisation, une première étape.
- Il faudrait mieux expliquer comment sont récoltées les données.
- La province organisera le 26 février des ateliers dédiés aux méthodes pour mobiliser les citoyens :
 - Qualité de l'accueil et des contacts avec les citoyens.
 - Primes communales ?
 - Création de groupements d'achat (travaux, combustibles...)
 - Ateliers payants par thèmes pour les citoyens (Energie et Ressources)
 - Écoles : gestion des poubelles.
- À Mouscron, ils vont consacrer deux années à la chasse aux subventions.
- Biogaz : Comment prend-on en compte la production de gaz à effet de serre ? Quelle est la réduction de l'empreinte carbone vu la production de méthane par le bétail ?
- 20% est-ce assez ambitieux ? Cela n'a de sens que si on a un projet pour après (2050)
- Il faut lancer la dynamique puis accélérer. Un premier point peut être atteint par les communes en 2020.
- Pour le logement, les nouveaux bâtiments peuvent être à énergie positive en 2020. Pour les bâtiments anciens, il est possible d'atteindre les -70% pour 2020.
- Il faut résoudre le problème de stockage tant pour le photovoltaïque que pour l'éolien.
- La question de fond : est-ce qu'on adapte pour 2020 ou est-ce qu'on change pour 2050, les stratégies et les décisions seront différentes. Qu'est-ce qu'on gagne ?

- Est-ce que le grand public va se poser les mêmes questions ?
 - Pour une bonne politique du photovoltaïque il aurait fallu que les bénéfices liés aux certificats verts soient réinvestis par le citoyen dans l'isolation de son habitation.
 - Le comité de pilotage, le conseil doit avoir de l'audace, il doit soutenir l'effort de la commune car l'opinion publique n'est pas prête, les gens ont peur car ils ne font pas d'analyse. Le comité doit conseiller la commune et établir le contact avec la population.
 - Province à énergie positive en 2050 c'est l'objectif des responsables provinciaux.
 - Il faudrait taxer les dépassements en CO2, mais ce sont les défavorisés qui seraient taxés.
 - Beckerich, voilà 30 ans qu'ils travaillent à une commune zero énergie, ils n'y sont pas encore, alors comment y arriver pour 2050. Il faut du temps pour convaincre.
 - Au GDL, il n'y a plus de primes pour les maisons passives, seules les maisons « énergie positive » en bénéficient.
 - Il faut une cohérence au niveau de la politique communale entre les énergies, la mobilité, l'aménagement du territoire etc....
-

Réactions au PV de la réunion précédente :

1. Dans l'annexe « Projets Energie Anlier » que signifie « vente d'énergie excédentaire » de quelle énergie s'agit-il ?

C'est une hypothèse qui pourrait se réaliser si la commune devenait une commune à énergie positive. Quant à la nature de l'énergie, cela n'est pas précisé a ce stade.

2. Lors de la réunion précédente et au cours de cette réunion, des questions ont été posées quant à l'approvisionnement en plaquette des projets de réseaux de chaleur envisagés à Habay. Le conseil devrait y revenir dans une future réunion et formuler l'ensemble des questions qui se posent.

A-t-on les capacités suffisantes, tout est déjà exploité ? Comment reprendre ce qui part ailleurs sans faire grimper les prix ? etc.

Un éclairage DNF , l'avis de particuliers, une visite du projet mené par plusieurs communes à Paliseul devrait apporter un éclairage sur les outils à mettre en place.

Prochaine réunion :

Le 4 février 2014 à l'école de Habay-la-Vieille (gros consommateurs)

Rénovation profonde d'un bâtiment communal afin de le faire tendre vers un bâtiment Zéro Énergie.

Objectifs :

- Visibilité immédiate afin de donner un signal fort de l'implication communale dans une politique de réduction de la consommation.
- Exemplarité communale permet de créer l'émulation au sein de la population.

- Saisir l'opportunité de ce projet pour sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie (visite du chantier, séances d'information « comment isoler »...)

Il serait utile d'utiliser une grille reprenant toutes les consommations et identifiant toutes les déperditions ? fuel, électricité, eau etc....

Faut-il s'occuper de la consommation d'eau ? Ne faut-il pas se concentrer sur les problèmes principaux.

Il ne faut pas culpabiliser le citoyen sur des comportements individuels, mais remédier aux vrais problèmes.

Il faut également prendre en compte les problèmes de mobilité.